

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS

PLACEMENT GARANTI À RENDEMENT BOUSIER

INDICE CANADIEN – 3,5 ANS ET 5 ANS



Coopérer pour créer l'avenir

Période de vente du 2 avril 2012 au 30 juin 2012

BREF APERÇU

Le Placement garanti à rendement boursier – indice canadien est un placement qui vous permet de profiter du potentiel de croissance de l'indice boursier canadien S & P/TSX 60¹ tout en protégeant à 100 % votre capital à l'échéance.

- Termes de 3,5 ans ou de 5 ans
- Investissement minimal de 500 \$
- Garantie totale du capital à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts²
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Aucuns frais de gestion
- Possibilité de rachat pendant certaines périodes précises durant le terme
- Imposition du rendement à l'échéance si le placement n'est pas enregistré³
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

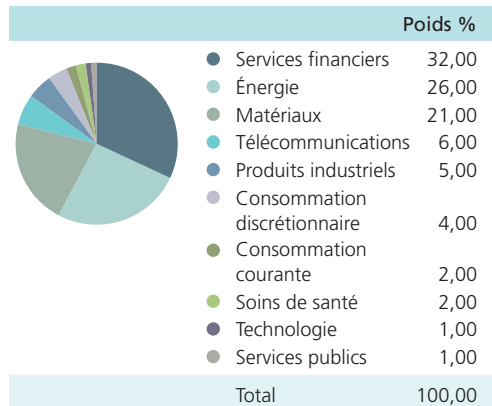
Votre choix	Terme de 3,5 ans <input type="checkbox"/>	Terme de 5 ans <input type="checkbox"/>
Date d'émission	19 juillet 2012	17 juillet 2012
Date d'échéance	19 janvier 2016	17 juillet 2017
Rendement cumulé maximal	11,00 %	23,00 %
Rendement annuel composé maximal	3,03 %	4,23 %

L'INDICE DE RÉFÉRENCE S & P/TSX 60 EN BREF

L'indice S & P/TSX 60 reflète la performance des 60 sociétés canadiennes les plus importantes en matière de capitalisation boursière.

RÉPARTITION SECTORIELLE

DE L'INDICE S & P/TSX 60 au 29 février 2012



LES 10 PLUS IMPORTANTES SOCIÉTÉS

DE L'INDICE S & P/TSX 60 au 29 février 2012

Sociétés	Secteurs	Poids %
Banque Royale du Canada	Services financiers	7,20
Banque Toronto-Dominion	Services financiers	6,53
Banque Scotia	Services financiers	5,46
Suncor Énergie Inc.	Énergie	5,13
Barrick Gold Corp.	Matériaux	4,40
Canadian Natural Resources Ltd	Énergie	3,68
Goldcorp. Inc.	Matériaux	3,62
Potash Corp of Saskatchewan Inc.	Matériaux	3,58
Banque de Montréal	Services financiers	3,34
Canadian National Railway Co.	Produits industriels	3,03
Total		45,97

CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 3,5 ans, 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à un rendement garanti pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur à celui d'une épargne à terme.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Le présent placement garanti se différencie d'une épargne à terme traditionnelle en ce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement garanti ne peut être connu avec certitude qu'à l'échéance et est fonction de l'appréciation de l'indice de référence. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Entre la date d'acquisition de votre placement et sa date d'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 1,00 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation de l'indice S & P / TSX 60, jusqu'à concurrence d'un maximum de 11,00 % (3,5 ans) ou de 23,00 % (5 ans).

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli de l'indice de référence à la fin du terme, nous prenons en compte une moyenne des lectures mensuelles des niveaux de cet indice pendant les 3 derniers mois du terme.

Le présent placement ne donne pas droit aux dividendes et distributions versés par les sociétés comprises dans l'indice de référence.

Le rendement est basé sur l'évolution de l'indice S & P / TSX 60 et pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Le niveau de l'indice du placement est mis à jour de façon régulière sur le site desjardins.com, mais doit être considéré uniquement comme une indication. Le rendement du placement n'est déterminé qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

À l'échéance, à moins d'avis contraire de votre part, votre placement (capital et intérêts s'il y a lieu) est automatiquement réinvesti dans un produit similaire.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Il est possible de racheter ou de convertir votre placement annuellement à partir du troisième anniversaire pour le placement d'un terme de 5 ans.

À votre demande, les valeurs de rachat ou de conversion approximatives vous seront communiquées. Veuillez vous reporter à la convention de placement pour en connaître les modalités.

La valeur de rachat ou de conversion pourrait être inférieure au montant du capital investi.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine à sa seule discrétion les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions à la suite d'une chute importante des marchés boursiers, la caisse pourrait notamment prendre la décision de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement pour annuler votre placement et récupérer votre dépôt en communiquant avec votre conseiller à la caisse.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information, visitez desjardins.com, communiquez avec le conseiller de Desjardins de votre caisse ou encore avec un conseiller AccèsD au 514 CAISSES ou au 1 800 CAISSES.

Le présent document donne un aperçu du Placement garanti à rendement boursier – indice canadien – 3,5 ans et 5 ans et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, la convention de placement prévaudra. Vous trouverez l'information complète dans votre convention de placement, que vous recevrez par la poste à votre domicile à la suite de l'achat de ce placement. Celle-ci peut également être consultée sur desjardins.com. Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de la convention de placement avant d'investir dans ce placement.

¹ « Standard & Poor's® », « S & P® » et « S & P / TSX 60 » sont des marques de commerce de Standard & Poor's Financial Services Inc. TSX est une marque de commerce de la Bourse de Toronto Inc. utilisée en vertu d'une licence par Standard & Poor's.

Une licence d'utilisation de ces marques de commerce a été accordée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec et à ses caisses membres. Le produit n'est pas commandité, endossé, vendu ni promu par S & P ou TSX, ni par les tiers donneurs de licence (les « tiers donneurs de licence »). Ni Standard & Poor's, ni TSX ne fait de déclaration ou n'offre de garantie en ce qui a trait à l'opportunité d'investir dans ce produit.

² Pour en connaître davantage sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter le www.lautorite.qc.ca pour les caisses du Québec, le www.dico.com pour les caisses de l'Ontario et le www.assurance-nb.ca pour les caisses du Nouveau-Brunswick.

³ Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.